

ANNEXE 2 : CONDITIONS GENERALES DE VENTES

I – STIPULATIONS GENERALES

1 – Présentation

Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est un organisme de formation professionnelle (déclaration d'activités n° 1175P0097 75) dont le siège est situé au 57, rue Cuvier, 75231 Paris cedex 05, développe, propose et dispense des formations qualifiantes, certifiantes ou diplômantes.

Il est convenu de désigner de la manière suivante :

L'« Apprenant » : personne physique qui s'inscrit et assiste à la formation.

Le « Client » : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès du MNHN et assure la prise en charge financière des frais d'inscription.

Le MNHN, l'« Apprenant », le « Client » sont ci-après dénommés, individuellement ou collectivement la ou les « Partie(s) ».

2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par le MNHN et s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées. Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande, ou la signature d'un contrat, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du MNHN, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3 – Inscription

Si le Client est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un « contrat de formation professionnelle » sera établi conformément aux dispositions de l'article L. 6353- 3 du Code du travail.

Si le Client est une personne morale prenant en charge financièrement totalement ou partiellement la formation au bénéfice de l'Apprenant, une « convention de formation professionnelle » continue lui sera établie conformément aux dispositions de l'article L. 6353- 1 du Code du travail.

L'Apprenant doit être inscrit selon les modalités d'inscription en vigueur pour chaque formation, consultables en ligne sur le site internet formation.mnhn.fr rubrique « Formation continue ». Les modalités d'inscription relatives aux stages pour les enseignants du primaire et du secondaire sont disponibles sur le site mnhn.fr rubrique « Enseignement et formation ».

Pour certaines formations, l'inscription nécessite l'autorisation préalable du responsable pédagogique de la formation visée. Après validation de l'inscription par le MNHN, l'inscription est définitive à réception de l'accord de formation signé par l'ensemble des Parties. Une facture est ensuite envoyée au Client et le règlement des frais s'effectue selon les modalités suivantes :

- chèque à l'ordre de Régie de recettes Service Formation Continue MNHN ;
- virement bancaire ;
- lettre valant commande ou bon de commande (notamment pour les administrations) ;
- attestation de prise en charge (notamment en cas de financement par un Opérateur de Compétences ci-après désigné « OPCO ») ;
- pour les inscriptions individuelles dans les formations diplômantes un échéancier sera proposé ; il devra être signé avec le contrat de formation professionnelle en dehors de quoi le MNHN facturera à l'Apprenant la totalité des frais au démarrage de la formation.

A la suite du règlement, une convocation précisant la date, les lieux de formation et les horaires, est adressée au Client ou à l'Apprenant.

4 – Déroulé de la formation

L'action de formation se déroule conformément au programme, annexé au contrat de formation.

Une attestation de présence et/ou une attestation de fin de formation pourront être remises à l'Apprenant sur demande à l'issue de la formation.

De même un certificat ou un diplôme, sous réserve de l'obtention des résultats adéquates, pourra être remis à l'issue de la formation si cette dernière est certifiante ou diplômante.

L'Apprenant s'engage à respecter le règlement intérieur du Muséum national d'histoire, ce dernier étant consultable sur le site mnhn.fr.

En aucun cas, le MNHN n'offre la possibilité au Client, avant le début de la formation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins, sans son accord exprès.

De manière exceptionnelle ou en cas de force majeure, le MNHN se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

5 – Annulation, rétractation, force majeure, absences

5.1 - Du fait du Client

Annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au MNHN à l'adresse de courriel formation-continue@mnhn.fr ou, pour les stages à l'attention des enseignants du primaire et du secondaire à l'adresse formens@mnhn.fr.

Rétractation dans les délais

Si le client est une personne physique entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, celui-ci peut se rétracter dans les dix (10) jours pour les inscriptions effectuées sur place (article L. 6353-5 du Code du travail) et dans les quatorze (14) jours pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement » (article L. 221-18 du Code de la consommation), après validation de l'inscription par le MNHN.

Pour les personnes physiques et morales, si une annulation intervient dans les quatorze (14) jours calendaires après la date de début de la prestation à leur demande expresse, hors cas de force majeure, le MNHN facturera les seules sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour le début de réalisation de cette prestation à la date de communication de la décision de se rétracter (article L. 221-25 du Code de la consommation).

A l'expiration des délais de rétractation

Si, après son inscription et à l'expiration du délai de rétraction de dix (10) jours, l'Apprenant en financement individuel décide de ne pas commencer la formation, une retenue équivalente à 30% des frais totaux de formation reste due (article L. 6353-6 du Code du travail).

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'abandon ou de non réalisation des activités prévues, le MNHN facturera au Client la totalité du prix de la prestation.

En cas d'abandon de l'Apprenant pris en charge financièrement par son employeur ou un OPCO, le montant intégral des frais de formation demeure exigible à l'entreprise.

En cas d'absence ou d'abandon de l'Apprenant entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, le montant intégral des frais de formation demeure exigible à l'Apprenant.

Absences

Toute heure de formation dispensée est due, quelle que soit la nature et la durée de l'absence de l'Apprenant, hors cas de force majeure.

Force majeure

Si l'abandon de l'Apprenant en cours de formation est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux Parties) et signalé par lettre recommandée avec accusé de réception au Muséum, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au *pro rata temporis* des heures de formation assurées par le MNHN jusqu'à la date d'accusé de réception du courrier (article L. 6353-7 du Code du travail).

5.2 - Du fait du MNHN

Le MNHN se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, le Client est prévenu par écrit/ par tout moyen dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report.

Dans le cas d'une annulation de la session de formation, les frais de formation payés par le Client lui seront remboursés intégralement.

Aucune indemnité ne pourra être versée au client et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait du MNHN la facturation se fera au *pro rata temporis* des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

6 – Paiement

Le tarif des actions de formation délivrées par le MNHN sont consultables sur le site formation.mnhn.fr rubrique « Formation continue » ou, pour les stages à l'attention des enseignants du primaire et du secondaire sur le site mnhn.fr rubrique « Enseignement et formation ».

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires.

Ils comprennent le coût d'inscription, les frais de formation et les supports pédagogiques.

Dans le cas des formations en présentielles, les pauses et les déjeuners de midi sont compris dans le tarif affiché uniquement si cela est indiqué explicitement dans le programme.

Règlement total ou partiel par un organisme tiers ou un OPCO

En cas de règlement par un organisme tiers ou un OPCO dont dépend l'Apprenant, il appartient à l'Apprenant d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'organisme ou de l'OPCO avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et doit figurer sur l'exemplaire du document contractuel que le client retourne signé au MNHN.

En cas de prise en charge partielle par l'organisme ou l'OPCO, la différence sera directement facturée à l'Apprenant.

Si l'accord de prise en charge de de l'organisme ou de l'OPCO ne parvient pas au MNHN au premier jour de la formation, celui-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation à l'Apprenant.

7 – Défaut de paiement

Dans le cas où le paiement a lieu avant la formation, en cas de défaut de paiement, l'Apprenant n'est pas autorisé à suivre la formation.

Dans le cas où le paiement aurait lieu après la formation, en cas de défaut de paiement dans les trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur par le régisseur du MNHN. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'agent comptable du MNHN qui procédera au recouvrement contentieux. Sans paiement dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'état exécutoire, des poursuites seront engagées entraînant des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

Toute formation réalisée et suivie qui n'aurait pas été réglée empêche tout renouvellement d'inscription au MNHN, ou la délivrance d'attestation de compétence, de la certification visée ou du diplôme.

8 – Propriété Intellectuelle

En tout état de cause, le MNHN demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations.

Les contenus des formations, en présentiel ou à distance, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. L'Apprenant s'engage à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse et préalable du MNHN, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

9 – Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par le MNHN au Client. Le MNHN s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Apprenants.

10 – Communication

Le Client accepte d'être cité par le MNHN parmi la liste de clients de ses formations. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des stipulations de l'article 9 des présentes, le MNHN peut mentionner le nom du client, son logo ainsi que la nature des formations suivies, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'y enjoignant.

11 – Droit applicable

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

12 – Contentieux

A défaut de résolution amiable dans un délai de deux (2) mois, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent de Paris. La responsabilité du MNHN vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par l'Apprenant, au titre des présentes conditions.

13 – Divers

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations de l'Apprenant et/ou du Client ainsi que de celles du MNHN.

Le MNHN, se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des stipulations des présentes serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette stipulation serait alors réputée non écrite, toutes les autres stipulations des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties. Le fait que l'une ou l'autre des Parties ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une des stipulations des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient de par les présentes.

II – STIPULATIONS PARTICULIERES RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Données personnelles

Le Client est informé que ses données à caractère personnel sont collectées par l'intermédiaire des différents formulaires, et notamment une convention ou contrat de formation, via le site internet du MNHN ou par voie postale. Elles sont utilisées par le MNHN, qui agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données »).

Lors de la passation de la commande, les données à caractère personnel suivantes sont demandées à l'Apprenant : nom, prénom, adresse électronique, numéro de téléphone, date de naissance, profession, adresse postale, données bancaires. Seules les données identifiées avec un astérisque sont obligatoires et nécessaires au traitement. A défaut, la demande de l'Apprenant ne pourra pas être prise en compte.

Les données à caractère personnel des Apprenants sont collectées pour les finalités suivantes :

- la gestion des commandes de prestations et des relations avec les clients ;

Dans ce cadre, la base légale du traitement est contractuelle. Les services habilités du Muséum national d'histoire naturelle et nos prestataires sous-traitants sont destinataires des données. En tout état de cause, elles ne font l'objet d'aucune cession à des tiers. Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

Les données des Clients sont conservées pour une durée de 2 ans à compter du dernier contact entrant du Client. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au Règlement Général sur la Protection des Données, le Client dispose sur ses données, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement. Il peut également donner des instructions sur le sort de ses données après son décès.

Pour exercer ses droits, le Client doit adresser une demande au responsable du MNHN, accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité, soit par courriel, soit par courrier à l'adresse postale suivante : Muséum national d'histoire naturelle, Direction de l'Enseignement et de la Formation – Service de la Formation Continue, 57, rue Cuvier, 75231 PARIS cedex 05. Il veillera à préciser ses nom, prénom et adresse postale. Si le Client estime, après avoir contacté le Muséum, que les droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.